



VIDE-GRENIER

– RÈGLEMENT OFFICIEL –

 Salle Omnisports – Aire-sur-l'Adour

 11 Octobre 2026



1. ORGANISATION

Le vide-grenier est organisé par **Violette Aturine, club Omnisports**.

Il se déroulera le **11 Octobre 2026 de 8h à 17h** à la Salle Omnisports, route du Houga, Aire-sur-l'Adour.



2. INSCRIPTION

L'inscription est obligatoire pour exposer.

Elle ne sera validée qu'après réception du dossier complet.



3. INSTALLATION

L'installation des exposants est autorisée à partir de **6h30**.

Tout emplacement non occupé à **8h00** pourra être réattribué sans remboursement.



4. EMBLEMENTS

Les emplacements sont attribués par l'organisation.

Aucune modification ne pourra être effectuée sans accord préalable.



5. VENTES AUTORISÉES

Les particuliers sont autorisés à vendre uniquement des objets personnels et d'occasion. Les artisans(fabricants) sont acceptés.



6. RESPONSABILITÉ

Les exposants sont responsables de leurs biens.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration.



7. PROPRETÉ

Chaque exposant s'engage à laisser son emplacement propre à la fin de la manifestation.

Des sacs poubelles sont à prévoir par les participants.



8. SÉCURITÉ

Toute vente d'objets dangereux, interdits ou illégaux est strictement interdite.



9. ANNULATION

En cas d'annulation (intempéries ou force majeure), les modalités seront communiquées ultérieurement.



10. ACCEPTATION

Toute inscription implique l'acceptation complète du présent règlement.